

DÉMARCHE GRADUÉE D'APPLICATION DU CODE DE VIE

1^{er} niveau

L'adulte intervient auprès de l'élève pour lui signaler son non-respect d'une règle de vie de l'école.

Il lui enseigne le bon comportement et lui assigne une conséquence logique.

* L'intervention de niveau 1 est répétée à tous les niveaux de la démarche.

2^e niveau

L'adulte **juge qu'il doit compléter un billet d'information qui est remis rapidement au titulaire.**

3^e niveau

Le titulaire⁽¹⁾ effectue une démarche de résolution de problèmes avec l'élève.

Une première communication est faite aux parents, idéalement par téléphone.

4^e niveau

Une information écrite est donnée aux parents sollicitant une rencontre.

Selon l'intensité, la fréquence et la persistance du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants :

- Rencontre du titulaire avec la direction pour faire la synthèse du dossier de l'élève.
- Comité ad hoc. et stratégies d'intervention.
- Convocation des parents par la direction pour une rencontre.
- Autres.

⁽¹⁾ **Au service de garde, l'éducateur (trice) remplace le titulaire dans son rôle.**

Comportements de type majeur

J'adopte un comportement pacifique, je dis « Non » :

- aux batailles (agression physique) ;
- à l'intimidation ;
- à l'impolitesse majeure ;
- au vol et au vandalisme ;
- au taxage ;
- à la possession et la vente de substances illicites ;
- à l'utilisation d'objets menaçant la sécurité.

Démarche d'intervention

1. Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat).
2. Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte.
3. Information à la direction (ou au responsable d'école en son absence).
4. La direction contacte les parents pour les informer de la situation. Suspension immédiate (à l'interne ou à la maison) pour une demi-journée ou plus.
5. Fiche de réflexion et travaux scolaires à compléter par l'élève pendant sa suspension à l'interne ou à la maison.
6. Retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction.
7. Élaboration d'un plan d'aide et de réintégration en classe.

Prévention

- Chaque titulaire a une gestion de classe qui reconnaît les bons comportements ou les progrès réalisés.
- Programme d'entraînement aux habiletés sociales (Vers le pacifique).
- Programme de prévention sur l'intimidation...
- Conseil de coopération.
- Adaptation de l'environnement de l'élève.
- Pédagogie différenciée.
- Activités extérieures adaptées aux besoins des élèves.
- Visites d'intervenants (policiers, ambulanciers, etc.).
- Rencontres de concertation de l'équipe-école sur l'application du code de vie.
- Rencontres entre le titulaire et l'éducateur (trice) du service de garde.



Relation d'aide

- Rencontres individuelles avec le titulaire.
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école.
- Démarche de réparation.
- Contrat personnalisé avec renforcement positif.
- Référence aux professionnels concernés, avec l'accord des parents.
- Mise en place d'un plan d'intervention adapté pour les élèves qui en ont besoin.
- Soutien au développement des habiletés sociales.